

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GENERALI TRESORERIE ISR - Actions B

ISIN: FR0010233726

Société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF : fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) à caractère standard

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, la SICAV vise à obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire européen €STR (Euro short-term rate) (coupons nets réinvestis, en euro) après déduction des frais de gestion (durée de placement recommandée : minimum 3 mois), en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres. En cas de très faible niveau des taux d'intérêts du marché monétaire, le rendement dégagé par la SICAV ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et la SICAV verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Le portefeuille est composé d'instruments du marché monétaire répondant aux critères de la directive 2009/65/CE. Conformément à l'article 17 (7) du Règlement (UE) 2017/1131 sur les fonds monétaires, la SICAV pourra placer plus de 5 % et jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par une ou plusieurs des administrations, institutions ou organisations visées dans le prospectus de la SICAV. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

La SICAV pourra détenir des liquidités à titre accessoire.

Le portefeuille est composé d'instruments du marché monétaire, tels que titres de créances négociables et obligations, d'une durée de vie maximale de 24 mois (soit à l'émission, soit résiduelle), à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours.

La Maturité Moyenne Pondérée (MMP) du portefeuille jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 6 mois. La Durée de Vie Moyenne Pondérée (DVMP) du portefeuille jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers est inférieure ou égale à 12 mois. La sensibilité du portefeuille est comprise entre 0 et 0,5. Ces titres sont principalement libellés en euro et peuvent aussi bien relever du secteur privé que du secteur public.

La SICAV ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation mais la société de gestion a mis en place des procédures internes d'évaluation de la qualité du crédit et effectuera sa propre analyse du crédit pour évaluer la qualité des actifs au moment de l'investissement ou en cas de dégradation de ces derniers, afin de décider de les céder ou de les conserver, selon la procédure est décrite dans le prospectus.

Dans la limite de 10 %, la SICAV pourra détenir des actions ou des parts d'autres fonds monétaires agréés en vertu du Règlement UE 2017/11 détenant le label ISR ou équivalent.

Le risque de change est systématiquement couvert.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture aux risques de taux et de change, jusqu'à 100 % de l'actif.

Dans le cadre d'une approche « best in universe », la SICAV promeut des critères environnementaux et/ou sociaux à travers l'application d'un screening négatif (filtre éthique et controverses) et d'un screening positif (notion extra-financière). L'analyse extra-financière dite « analyse ESG » couvrira au minimum 90 % du portefeuille à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi public.

Screening négatif : Suite à l'application du filtre éthique, sont exclus de l'univers d'investissement les titres susceptibles de violer les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les armes controversées, le charbon et les sables bitumineux.

Screening positif : Dans un second temps, le gérant réduira de 20 % l'univers d'investissement ESG par rapport à l'univers d'investissement initial de la SICAV (élimination des 20 % des valeurs les moins bien notées).

Notre méthodologie d'analyse ESG est structurée autour des piliers E (Environnement), S (Social) et G (Gouvernance). Pour chaque valeur, un score ESG global est calculé. La note ESG est exprimée selon une échelle allant de 0 (note la plus basse) à 100 (note la plus élevée).

Pour chacun des piliers sont pris en compte, à titre d'exemple :

- Environnement : Changement climatique, performance énergétique, gestion des ressources en eau, gestion des déchets
- Social : gestion des ressources humaines, santé et sécurité des salariés, diversité, développement des compétences, relations avec les communautés locales, les clients et les fournisseurs, qualité et sécurité des produits et services, respect des droits humains
- Gouvernance : composition et diversité des organes de gouvernance, rémunération des dirigeants, audit, droits des actionnaires, éthique des affaires.

La limite méthodologique majeure de cette approche réside dans le fait que les notes ESG des différents titres sont basées principalement sur les comportements ou données passées des entreprises sans s'inscrire dans une démarche résolument prospective.

L'utilisation des données de fournisseurs externes à des limites dans la mesure où les informations sur les risques ESG de certaines entreprises pourraient être manquantes ou incomplètes du fait de leur incapacité de gérer les risques ESG ; cette limite pourrait être atténuée par les fournisseurs de données en utilisant des sources alternatives, externes aux entreprises.

Les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 12h. La valeur liquidative d'exécution est calculée sur la base des cours de la veille. Toutefois, elle est susceptible d'être recalculée afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu avant l'heure de centralisation. La date de publication de la valeur liquidative, qui n'est plus susceptible d'être recalculée, est J.

La SICAV réinvestit les sommes distribuables.

Profil de risque et de rendement



L'OPCVM se situe actuellement au niveau 1 de l'indicateur synthétique de risque, du fait son investissement dans des instruments du marché monétaire (d'une durée de vie résiduelle de 2 ans maximum), principalement libellés en euro, du secteur aussi bien privé que public.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Risque important non pris en compte par cet indicateur :

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de défaut d'un émetteur ou de

dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,09 % de l'actif net

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	
	Néant

Le pourcentage des frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en **mars 2022**.

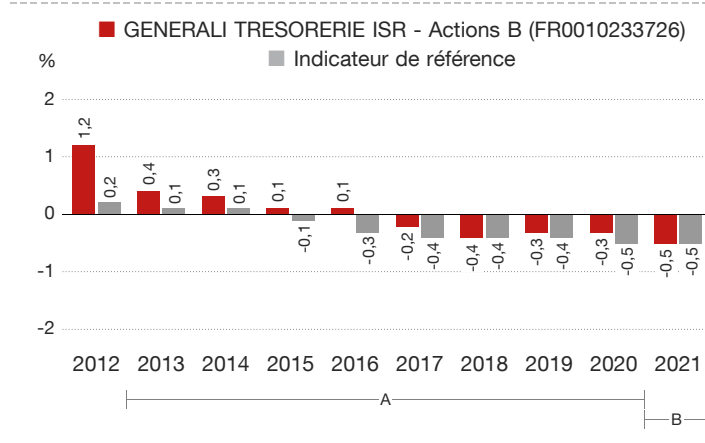
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio - Succursale Paris 2, rue Pillet-Will - 75309 PARIS CEDEX 9 - e-mail : GI-information-web@generali-invest.com.

Performances passées



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

GENERALI TRESORERIE ISR - Actions B a été créé en 1991.

Les performances ont été calculées en EUR.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indice de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués jusqu'au 1er février 2013.

A L'indice de référence a été modifié le 1er février 2013, il est calculé coupons nets réinvestis depuis cette date.

B L'indicateur de référence a été modifié le 24 mai 2021 : L'indice de référence du marché monétaire européen EONIA (Euro Overnight Index Average) Capitalisé (coupons nets réinvestis -en euro) a été remplacé par l'indice de référence du marché monétaire européen €STR (Euro short-term rate) Capitalisé (coupons nets réinvestis - en euro).

A partir du 27/09/2021, l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement ainsi que la dénomination de votre SICAV ont été modifiés.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de la succursale de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio - Succursale Paris 2, rue Pillet-Will - 75309 PARIS CEDEX 9 - 01.58.38.18.00 - e-mail : GI-information-web@generali-invest.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion ou sur le site www.generali-invest.com.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Informations sur la politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion : Des informations sur la politique de rémunération, applicable durant le dernier exercice comptable, sont disponibles sur <http://www.generali-invest.com/content/Home/Legal-info.aspx?lang=fr-FR> et un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande auprès de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio - 2, rue Pillet-Will - 75309 Paris Cedex 9.

Catégories d'actions : Cet OPCVM est constitué d'autres types d'actions.

La responsabilité de Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La SICAV promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales telles que définies par l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

La SICAV a obtenu le label ISR en décembre 2021.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio est agréée en Italie et réglementée par la Banca d'Italia.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er octobre 2022.